



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passation

Question écrite n° 2297

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'externalisation de tâches au sein des unités militaires. Dans le cadre de la réorganisation des sites militaires suite à la fin de la conscription, le ministère de la défense a développé l'externalisation, en ayant recours à des entreprises privées pour assurer certaines tâches sur des sites militaires. Compte tenu de la particularité des lieux d'intervention de ces entreprises privées, il lui demande de préciser la nature, le montant et les procédures d'attribution et de contrôle des marchés passés dans le cadre de l'externalisation.

Texte de la réponse

La nature et le montant des marchés passés par le ministère de la défense dans le cadre de l'externalisation pour l'année 2001 figurent dans le tableau suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN M EUR
Assistance conseil études	7,87
Infrastructure	153,74
Maintenance	97,45
Fluides (eau, gaz, électricité)	0,86
Propreté et déchets hors fluides	88,24
Services aux entités (gardiennage, entretien, accueil, nettoyage des locaux, etc.)	81,24
Transport	70,95
Formation permanente et enseignements divers	10,64
Contrôles et dispositions réglementaires	5,92
Autres dépenses d'externalisation	75,08
Total	591,99

Ces marchés sont soumis aux procédures de droit commun prévues par le code des marchés publics : mise en concurrence avec appel d'offres ou marché de définition, notamment pour les opérations plus complexes ou plus importantes par leur montant.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2297

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3030

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4288